

**Zeitschrift:** Heimatschutz = Patrimoine  
**Herausgeber:** Schweizer Heimatschutz  
**Band:** 68 (1973)  
**Heft:** 2-fr

**Vorwort:** Construction de routes et protection des sites  
**Autor:** [s.n.]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Construction de routes et protection des sites

Le dernier numéro de notre revue était consacré à un aspect partiel de la construction routière : l'évolution et les modes de construction des ponts de bois à travers les siècles. Dans le présent fascicule, nous abordons les questions que pose, avec toujours plus d'acuité, l'établissement de modernes tracés de routes à travers les villes, les villages et les campagnes. La notion d'«environnement», de sa protection et des atteintes qui lui sont faites, est à la mode. Mais se rend-on compte pour autant, à chaque fois et avec précision, de ce que cette notion générale signifie dans tel cas particulier ? Peut-on s'aviser au premier coup d'œil qu'un simple (en apparence) élargissement de route, avec la démolition qu'il implique d'un édifice qui n'a peut-être pas une grande valeur architecturale, peut avoir un effet d'autant plus désastreux, dans un ensemble qui a gardé son unité historique, qu'il porte atteinte à un bon «climat» préexistant, non seulement au sens figuré du terme, mais aussi au sens propre ?

Les exemples que nous produisons ci-après présentent des situations irrévocables, qu'on ne peut enregistrer qu'en les déplorant, mais qui devraient être du même coup une incitation à ne pas répéter ailleurs les mêmes fautes. Ils montrent d'autre part, sous forme de projets, non exécutés ou pas encore exécutés, ce qu'il faudrait essayer d'empêcher en toutes circonstances, ce à quoi l'on est parvenu en plusieurs occasions heureuses. Il s'agit de véritables «pertes de substance», déjà menaçantes, ou que l'on a au contraire réussi à éviter : disparition de précieux édifices, perte d'un espace vital, d'un sentiment bien humain de sécurité; déracinement des habitants, ou atteinte à toute la structure d'un paysage. Ce ne sont que des exemples, certes ; mais il serait facile de produire de nombreux cas semblables. Une carte de la Suisse, sur laquelle ces cas seraient soigneusement signalés, montrerait de façon effrayante combien souvent, et combien gravement, on a déjà péché ; elle montrerait aussi, d'ailleurs, dans quels cas – peut-être grâce à un heureux hasard – la menace d'une grave atteinte a pu être écartée.

Pouvons-nous espérer que les vues et suggestions présentées dans les pages qui suivent tomberont dans un sol fertile ? Nous tenons en tout cas à remercier chaleureusement Mlle Beate Schnitter, architecte diplômée et membre du Bureau technique de la Ligue du patrimoine national, qui a voué tous ses soins à préparer ce numéro, ainsi que tous les autres collaborateurs qui nous ont fait le plaisir de leur concours.

*La Rédaction*